



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question écrite n° 6994

Texte de la question

M. René Dosière appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nomination des femmes à la tête des juridictions judiciaires et administratives. Il souhaite connaître au 1er novembre 1997 les postes de chefs de juridictions ou de cours effectivement occupés par des femmes.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'au 30 novembre 1998 deux femmes occupent les fonctions de première présidente à Nancy et à Bourges. Vingt-six femmes président les tribunaux de grande instance d'Avranches, Belfort, Belley, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Brive, Chalon-sur-Saône, Châlons-en-Champagne, Chambéry, Cherbourg, Dunkerque, Guingamp, Libourne, Limoges, Lons-le-Saunier, Lure, Marmande, Montargis, Mont-de-Marsan, Nanterre, Nîmes, Privas, Riom, Saint-Nazaire, Tulle et Verdun. Vingt et une femmes assument les fonctions de procureur de la République près les tribunaux de grande instance à Albertville, Alès, Avranches, Beauvais, Belfort, Bourg-en-Bresse, Cayenne, Dieppe, Dinan, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Lons-le-Saunier, Lure, Marmande, Montbrison, Narbonne, Saverne, Soissons, Thionville, Vesoul et Vienne. D'autre part, dans les juridictions administratives, sont tenues par des femmes la présidence de la cour administrative d'appel de Bordeaux ainsi que celle des tribunaux administratifs de Lille, Poitiers et Versailles. Enfin, un conseiller femme hors classe de tribunal administratif fait office de président du tribunal administratif de Cayenne.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6994

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4326

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1764